

FLASH Snia-ipr

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

DES PERSONNELS ENTENDUS, RECONNUS, RESPECTES

SOMMAIRE :

- Editorial
- Courrier au ministre
- CAPN du 24 avril et 8 juin : déclaration liminaire, premières nominations,
- Les retraites : évolution
- Financement du système éducatif
- Evaluation : suite
- Un bon élève: Luc Chatel
- Le carnet
- Fiche d'adhésion

Editorial

Dans leur vote à l'élection présidentielle, les Français ont exprimé leur forte attente de solutions et leur désir de justice face à l'accroissement des inégalités. La construction d'une société juste et solidaire nécessite d'impliquer tous les acteurs de cette société et de renforcer la responsabilité des partenaires sociaux tels les organisations syndicales.

Des mesures symboliques sont urgentes et importantes à la fois. Jamais la **souffrance** des personnels n'aura été si profonde, si manifeste. Le **mépris**, venu d'en haut, a été la règle ces dernières années. Le respect des personnels passe aussi par celui de leurs représentants et des instances de concertation. Ce respect, la reprise du dialogue et l'engagement pour une **refondation de l'Ecole** sont les premières priorités à afficher puis à mettre en œuvre.

Les dégâts de la RGPP et de sa déclinaison dans l'administration territoriale de l'Etat sont considérables. Cela s'est avéré comme une régression générale des politiques publiques ; la présence de l'Etat sur l'ensemble du territoire au plus près des citoyens doit servir de règle. Le SNIA-IPR UNSA revendique une restauration du **dialogue social** qui permette de construire une réelle négociation salariale...pour les IA-IPR la création d'une classe exceptionnelle à partir de la Hors-Classe accédant à **l'échelle Lettres C**.

Eduquer est un métier et donc s'apprend : les résultats de la recherche doivent irriguer les formations, enrichir les pratiques, nourrir les démarches pédagogiques diversifiées.

C'est dans ce nouveau cadre que nous, syndicat d'inspecteurs, souhaitons inscrire nos échanges avec la nouvelle équipe en place près du ministre, rencontrée ce vendredi 22 juin suite à la demande d'audience du 28 mai.

L'abrogation annoncée du décret du 7 mai 2012 modifiant l'évaluation des enseignants est un premier geste positif. Les mesures d'aménagement de service pour les professeurs stagiaires nouvellement recrutés en septembre 2012 et la réforme de la formation des maîtres pour la rentrée 2013 sont une étape nécessaire. La réforme du lycée, maintenue, a besoin d'être revisitée pour mieux correspondre aux besoins exprimés par les professeurs dans les établissements.

Roger KEIME le 18 juin 2012

Le Bureau National du Snia-ipr

Président	Roger	KEIME	roger.keime@ac-rennes.fr
Vice-Présidente Lien UNSA CSE	Laurence	COUSIN- PICHEAU	laurence.picheau@ac-versailles.fr
Vice-Président Communication Gestion du site	Bernard	LEHALLE	bernard.lehalle@orange.fr
Trésorier CAPN	Alain	MARIE	alain-marie@wanadoo.fr
Secrétaire générale CAPN	Nadja	ISAAC	nadjaalice@hotmail.fr
Secrétaire adjoint CSE	Michel	GRAMAIN	michel.gramain@ac-nantes.fr
Commission pédagogique Suivi des nouveaux adhérents	Bernard	LEROUX	bernard.leroux@ac-nantes.fr
Nouveaux adhérents Commission pédagogique	Maryse	ADAM-MAILLET	maryse.adam-maillet@ac-besancon.fr
Commission pédagogique	Martine	KAVOUDJIAN	martine.kavoudjian@ac-montpellier.fr
Représentante des retraités	Danielle	KUNEMANN	d.kunemann@orange.fr

Vos élus à la CAPN (élections du 20 octobre 2011)

Titulaires : Roger KEIME, Laurence COUSIN PICHEAU,
Nadja ISAAC, Alain MARIE

Suppléants : Patrick DEMOUGEOT, Corinne ROBINO,
Benoit FRICOTEAUX, Florence RANDANNE

Les Délégués académiques du Snia-ipr en 2011/2012

AIX MARSEILLE	JACQUELINE CHABROL
AMIENS	En attente
BESANCON	DOMINIQUE TOLLE
BORDEAUX	PATRICK DUPRAT
CAEN	ALAIN FAUCHER
CLERMONT	BERNARD ABRIOUX
CORSE	DOMINIQUE ORSINI
CRETEIL	PASCAL FRANCOIS
DIJON	PIERRE ALAIN CHIFFRE
ESEN	BERNARD LEROUX
GRENOBLE	MICHEL GOMEZ
GUADELOUPE	JOCELYN ALAMKAM
GUYANE	CHRISTIAN MENDIVE
LILLE	En attente
LIMOGES	CLAUDE BRUNAUD
LYON	JEAN LUC MARTEAU
MARTINIQUE	BENOIT FRICOTEAUX
MAYOTTE	GILLES PATRY
MONTPELLIER	DANIEL JOZ
NANCY METZ	BERNARD LEHALLE
NANTES	MICHEL GRAMAIN
NICE	ALAIN HAUSSAIRE
NOUVELLE CALEDONIE	LAURENT CHARDON
ORLEANS TOURS	NADJA ISAAC
PARIS	PASCALE HERTU
POITIERS	ANNICK BAILLOU
POLYNESIE	En attente
REIMS	ALAIN MARIE
RENNES	ROGER KEIME
REUNION	PHILIPPE JANVIER
ROUEN	FRANCOIS VIROT
STRASBOURG	DOMINIQUE SASSI
TOULOUSE	ANNE MARIE WOMMELSDORF
VERSAILLES	LAURENCE COUSIN PICHEAU

SIEGE DU SYNDICAT SNIA IPR

UNSA Education

87 bis avenue Georges Gosnat
94853 Ivry sur Seine Cedex

Lettre au ministre de l'Education Vincent PEILLON

Objet : demande d'audience

Monsieur le ministre,

Le SNIA-IPR, syndicat majoritaire des Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, vous fait part de sa volonté de contribuer à l'œuvre de refondation du système éducatif que vous vous apprêtez à engager.

Les IA-IPR sont particulièrement attachés à prendre toute leur place dans le dialogue social annoncé par le premier ministre. En effet, ils n'ont été ni entendus ni reçus par votre prédécesseur.

Le SNIA-IPR sollicite une audience pour aborder en priorité avec vous les points suivants :

- L'organisation académique actuellement mise en œuvre,
- L'évaluation des enseignants et des enseignements,
- L'attractivité du métier d'IA-IPR,

Vous remerciant de l'attention portée à cette demande, recevez M le ministre l'expression de notre profond respect

28 mai 2012

Roger KEIME
Président du SNIA-IPR/UNSA

DECLARATION LIMINAIRE de Roger KEIME au nom du SNIA-IPR**CAPN du 8 juin 2012**

Je remercie les Services de la DGRH pour la qualité des contacts établis à partir des documents de la CAPN transmis assez tôt ; cela a permis de nourrir les échanges et de proposer quelques ajustements.

Nous, SNIA IPR UNSA, sommes demandeurs d'une *refondation* dans le cadre de l'agenda social car des coups imprévisibles ont été portés dans les dernières journées précédant les élections présidentielles, tels la diminution du nombre d'entrées de collègues à la Hors Classe, et une réduction du taux d'accès de 50 à 40% en 2013 et 2014 sans négociation ni même information préalable !

Je vous questionne sur le blocage d'un poste en Sciences Physiques dans l'académie de REIMS qui illustre la '*nouvelle gouvernance*' d'un Recteur sans concertation ni évaluation des besoins de la discipline. Le Président de séance, dans le PV de la CAPN du 24 avril, fait le lien entre cette décision et la mise en œuvre de la nouvelle conduite des académies.

Dans l'**ordre du jour**, les conditions de titularisation des Inspecteurs stagiaires font apparaître deux situations négatives. C'était déjà le cas l'an dernier, dans une autre discipline. Quelles sont les missions des tuteurs qui s'interrogent sur le lien entre les notes d'alerte transmises et des avis favorables de quasi complaisance. Nous sommes attentifs au rapport relatif à l'attractivité de la fonction d'inspecteur, remis au Ministre par M. le Doyen de SES. Ainsi, il est regrettable que dans les dossiers des candidats au concours ne figurent plus de rapports d'inspection alors que le métier visé est celui d'Inspecteur !

Pour les premières nominations, dont vous nous informez, nous espérons qu'aucune démission nouvelle ne se produise en raison de situations familiales que nous vous avons signalées ... **perte de 9 postes** avec 66 nommés pour 75 postes ouverts au concours 2012.

Il sera nécessaire d'avoir une réflexion pour le retour à un vrai mouvement annuel de DASEN et DAASEN et non des nominations 'au fil de l'eau' sans visibilité. Nous déplorons que nos cinq collègues reçus au concours en AVS doivent attendre fin juillet, voire courant août pour connaître leur affectation.

En ce qui concerne l'inscription sur la Liste d'Aptitude, nous interviendrons sur certains cas ignorés de la liste des dix propositions présentées alors qu'ils ont recueilli – pour 19 d'entre eux- des avis " très favorable " à la fois de leur Recteur et de l'IGEN EVS.

Je vous remercie de votre attention.



Mouvement des IA-IPR : résultats de la CAPN du 24 avril 2012

Discipline	Civ.	Nom	Prénom	affectation actuelle	Nouvelle affectation
ALLEMAND	Mme	MOULIN	Christine	CRETEIL	PARIS
ANGLAIS	M.	KOUADIO	Kouassi Fily	MARTINIQUE	NOUVELLE-CALEDONIE
	Mme	NOUASRIA	Valérie	ORLEANS-TOURS	TOULOUSE
	Mme	OCTOR	Viviane	MISSION LAIQUE FRANCAISE	NICE
	M.	ROSSIGNOL	Alain	ROUEN	CLERMONT-FERRAND
ECONOMIE GESTION	M.	CAMET	Vincent	LILLE	LYON
EPS	M.	BERTRAND	Fabrice	STRASBOURG	DIJON
	Mme	BOULNOIS	Isabelle	ROUEN	AMIENS
	Mme	CHEVAL	Florence	AMIENS	BESANCON
	M.	COZEMA	Julien	RENNES	GUADELOUPE
	Mme	DODANE	Catherine	REIMS	BESANCON
	M.	RIGOTTARD	Didier	NANTES	MAYOTTE
EVS (Mouvement partiel : sera complété lors de la CAPN du 8 juin 2012)	Mme	BALLARIN	Annie	LYON	CLERMONT-FERRAND
	Mme	BLASZCZYK	Carole	NANTES	BORDEAUX
	Mme	BLONDEEL	Françoise	DAA SEN PAS DE CALAIS	LILLE
	M.	BLONDEL	Didier	REIMS	STRASBOURG
	M.	DURAND	Damien	AIX-MARSEILLE	VERSAILLES
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	M.	AZZOUZ	Rachid	CRETEIL	PARIS
	Mme	BLUA	Véronique	GRENOBLE	AIX-MARSEILLE
	M.	DAMBLANT	Jérôme	LILLE	AMIENS
	Mme	DENIAUD	Corinne	DIJON	GUYANE
ITALIEN	Mme	DURAND	Antonella	AIX MARSEILLE	VERSAILLES
	Mme	PAGLIARI	Odile	VERSAILLES	PARIS

Discipline	Civ.	Nom	Prénom	affectation actuelle	Nouvelle affectation
LETTRES	M.	AIZIER	Arnaud	ROUEN	VERSAILLES
	M.	DESTAING	Jérôme	BESANCON	DIJON
	Mme	MORTELLARO	Sylvie	LILLE	GRENOBLE
	M.	PILARD	Pierre	AEFE TUNISIE	NANTES
	Mme	ROBIN	Françoise	AMIENS	ROUEN
MATHEMATIQUES	Mme	DURANTHON	Agnès	CLERMONT-FERRAND	BORDEAUX
	M.	RODDIER	Jean-Alain	CRETEIL	CLERMONT-FERRAND
PHILOSOPHIE	Mme	LA MARNE	Paule	ROUEN	CRETEIL
	M.	LASALLE	Alain	CRETEIL	PARIS
SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	Mme	ABDELLATIF	Thouraya	CRETEIL	AMIENS
	M.	CHEYMOL	Nicolas	VERSAILLES	MONTPELLIER
	M.	LISSILOUR	Bertrand	REIMS	VERSAILLES
	M.	MARSTEAU	Dominique	MAEE (Cotonou, BENIN)	DIJON
	Mme	SIMON	Christiane	AMIENS	VERSAILLES
	M.	VIGNERON	Michel	VERSAILLES	PARIS
STI	M.	CHATEIGNER	Guy	LYON	GRENOBLE
	M.	DARRAULT	Carol	POITIERS	TOULOUSE
	M.	ROCHEDIX	Florent	VERSAILLES	PARIS
	M.	SCHWANDER	Patrick	AMIENS	LYON
STI SMS	M.	MAILLARD	Christophe	CLERMONT-FERRAND	LYON
STI BIOCHIMIE BIOLOGIE	Mme	PARRIAT-SIVRE	Marie-Christine	NANCY-METZ	STRASBOURG
SVT	Mme	BOBEE	Sabine	ORLEANS-TOURS	PARIS
	M.	LAVIS	Eric	GVT POLYNESIE FRANCAISE	CRETEIL
	M.	LEVEQUE	Guy	NICE	ORLEANS-TOURS

CAPN du 8 juin 2012
Affectation des lauréats concours 2012 IA-IPR

IA-IPR EN ANGLAIS						
Rang	Civilité	Nom patronymique	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	Mme	LAFONT	PARILLAUD	Françoise	VERSAILLES	VERSAILLES
2	M.	DURAN	DURAN	Henri	CLERMONT-FERRAND	CLERMONT-FERRAND
3	M.	DUHAUPAS	DUHAUPAS	Laurent	CRETEIL	LILLE
4	M.	RAVERA	RAVERA	Stéphane	PARIS	DEMISSION
EDUCATION MUSICALE						
Rang	Civilité	Nom patronymique	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	M.	LECLERC	LECLERC	Arnaud	TOULOUSE	LILLE
2	Mme	GUEPRATTE	MASSE-GUEPRATTE	Christine	PARIS	STRASBOURG
IA-IPR EN EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE						
Rang	Civilité	Nom patronymique	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	M.	BODET	BODET	Jean-Marc	LYON	CLERMONT-FERRAND
2	M.	MARTIN	MARTIN	Didier	ORLEANS-TOURS	ORLEANS-TOURS
3	M.	CANVEL	CANVEL	André	RENNES	RENNES
4	Mme	JOMIN	JOMIN-MORONVAL	Sophie	LILLE	LILLE
5	Mme	SALLE	RAYBAUD	Agnès	NICE	NANTES
6	M.	CARPENTIER	CARPENTIER	Christophe	LILLE	ROUEN
7	M.	MORTH	MORTH	Serge	POITIERS	RENNES
IA-IPR EN ESPAGNOL						
Rang	Civilité	Nom patronymique	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	Mme	CAZASSUS	CAZASSUS	Cécile	VERSAILLES	VERSAILLES
2	Mme	PESCH	PESCH-LAYEUX	Caroline	GRENOBLE	GRENOBLE
3	Mme	POTEREAU	HENIN	Florence	NANTES	NANTES
IA-IPR EN HISTOIRE GEOGRAPHIE						
Rang	Civilité	Nom patronymique	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	M.	ICHER	ICHER	François	MONTPELLIER	CLERMONT-FERRAND
2	M.	CLOUET	CLOUET	Mathieu	LILLE	LILLE
3	Mme	LAUER	LAUER	Christine	LYON	LYON
4	Mme	MAZERON	MAZERON	Claire	GRENOBLE	DIJON
5	M.	ROCHER	ROCHER	Nicolas	GRENOBLE	LILLE
6	Mme	REVEYAZ	REVEYAZ	Nathalie	GRENOBLE	CRETEIL
7	M.	DELMAS	DELMAS	Olivier	CRETEIL	CRETEIL
IA-IPR EN ITALIEN						
Rang	Civilité	Nom patronymique	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	Mme	BERTOLOTI	GHIGO	Hélène	AIX-MARSEILLE	AIX-MARSEILLE
2	Mme	CARAYON	CARAYON	Véronique	MONTPELLIER	BORDEAUX
IA-IPR EN LETTRES						
Rang	Civilité	Nom patronymique	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	Mme	TURIAS	TURIAS	Odette	GRENOBLE	GRENOBLE
2	Mme	DEBRAS	DEBRAS	Elsa	GRENOBLE	AIX-MARSEILLE
3	M.	GAILLIARD	GAILLIARD	Michel	TOULOUSE	TOULOUSE
4	M.	BACHELET	BACHELET	Daniel	GRENOBLE	AIX-MARSEILLE
5	Mme	CLEMENT	CLEMENT-MANICOM	Bérengère	GUADELOUPE	LILLE
6	Mme	LAURENT	BRIERE	Chantal	AIX-MARSEILLE	NANCY-METZ
7	Mme	PEDON	PEDON	Eliane	NANCY-METZ	NANCY-METZ
8	Mme	CLAVEL	MUSSET	Marie-Dominique	LYON	LILLE
9	M.	BACIK	BACIK	Eric	ORLEANS-TOURS	LILLE


Second Mouvement des IA-IPR : résultats de la CAPN du 8 juin 2012

Discipline	Civ.	Nom	Prénom	affectation actuelle	Nouvelle affectation
ANGLAIS	M.	ROSSIGNOL	Alain	ROUEN puis CLERMONT FERRAND Mvt du 24/04/12	AEFE
EVS (2 ème mouvement partiel : sera complété lors de la CAPN du 24 août 2012)	M.	CLEMENT	Jerôme	CRETEIL	AIX-MARSEILLE
	Mme	WEIXLER	Frédérique	NANCY-METZ	DRONISEP NANCY-METZ
HISTOIRE- GEOGRAPHIE	M.	EDLIN	Bruno	LYON	GRENOBLE
LETTRES	M.	GUILLOT	Augustin	NANCY-METZ	BESANCON
PHILOSOPHIE	Mme	LA MARNE	Paule	ROUEN puis CRETEIL Mvt du 24/04/12	AMIENS
SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	M.	DURAND	Patrice	AIX-MARSEILLE	CRETEIL
	M.	MARSTEAU	Dominique	MAEE puis DIJON Mvt du 24/04/12	MAEE (renouvellement)
SVT	M.	LAVIS	Eric	GVT POLYNESIE FRANCAISE puis CRETEIL Mvt du 24/04/12	NICE

Les retraites : évolution

Vous trouverez ci-dessous une liste réactualisée au 15 juin des collègues qui quittent la vie professionnelle d'ici la fin de l'année civile 2012. Si au 31 mars, 67 collègues avaient déposé réglementairement leur dossier, les conditions de travail faites par l'équipe ministérielle de Luc Châtel ont conduit 27 collègues supplémentaires à déclarer leur intention d'abandonner la vie active...soit 94 départs concernant des inspecteurs nés entre 1946 et 1951 et 2 anciens instituteurs ayant 15 années de service actif nés en 1952 et 1956.

Ainsi, 55 des 94 collègues, soit 60%, partiront à 63 ans révolus, dont 15 nouveaux dossiers. 12 collègues plus jeunes ont également décidé d'arrêter : cinq nés en 1950, cinq nés en 1951, un en 1952 et un en 1956. Comme on le constate, l'accroissement des départs n'est pas mince : plus 40%. Il percute la logique des recrutements prévus par concours, sous-calibrés en raison de départs estimés moins nombreux. On peut penser que le décret annoncé pour juillet prochain modifiant les conditions d'âge légal fixées par F. Fillon (cf. tableau p.11, n° 66) changera assez profondément la donne pour 2013

Nous veillerons à ce que les recrutements 2013 soient à la hauteur des besoins.

RETRAITES DES IA-IPR 2012

Académies	Discipline	civilité	Nom d'usage	Nom patronymique	Prénom
CLERMONT FERRAND	Eco / Gestion	M.	ABRIOUX	ABRIOUX	Bernard
DIJON	Lettres	Mme	ACHARD	MONTIEL	Anne-Marie
PARIS	AVS	M.	ALIN	ALIN	Francis
29ème base	Eco / Gestion	Mme	AMALBERT	LA PAGLIA	Marie Noëlle
POITIERS	AVS	M.	ARRAMBOURG	ARRAMBOURG	Gérard
AIX MARSEILLE	SPC	Mme	BACCHIALONI	BACCHIALONI	Marie France
TOULOUSE	Lettres	M.	BAUX	BAUX	Pierre Marie
29ème Base	Anglais	M.	BERNARD	BERNARD	Patrick
STRASBOURG	Education musicale	M.	BERTHE	BERTHE	Jacques
DIJON	EPS	Mme	BONNERY	WALTER	Andrée
ROUEN	Maths	Mme	BORREANI	BORREANI	Jacqueline
DIJON	AVS	M.	BOURGUIGNON	BOURGUIGNON	François
AIX MARSEILLE	Lettres	Mme	BOUTY	DEMOULIN	Annie
DIJON	Anglais	M.	BOUVARD	BOUVARD	Daniel
PARIS	AVS	M.	BRANCA	BRANCA	Jean-Marie
TOULOUSE	STI secteur industriel	M.	BRESSOLLES	BRESSOLLES	Simon
GRENOBLE	Espagnol	Mme	BRUN-CASTELLY	BRUN	Colette
PARIS	Hist / Géo	M.	CARNAT	CARNAT	Jean-Louis
AIX MARSEILLE	Hist / Géo	Mme	CHABROL	GOLETTA	Jacqueline
CRETEIL	Hist / Géo	Mme	CHAMPIGNY	GIROFLIER	Danielle
DIJON	SPC		CHRISTEL	CHRISTEL	Daniel

GUADELOUPE	AVS	M.	COADOU	COADOU	Jean Ronan
MONTPELLIER	SPC	Mme	COURTILLOT	SPENGLER	Dominique
29ème Base	EPS	M.	CROUZILLAS	CROUZILLAS	Yves
GRENOBLE	STI secteur industriel	M.	CRUAZ	CRUAZ	Alain
CLERMONT FERRAND	AVS	M.	DANEL	DANEL	Pierre
DIJON	SES	M.	DEBRABANT	DEBRABANT	Alain
GUYANE	AVS	M.	DEFRANOUX	DEFRANOUX	Francis
VERSAILLES	AVS	Mme	DELAPORTE	BEGUIN	Dominique
STRASBOURG	Anglais	M.	DENNI	DENNI	Patrick
LILLE	EPS	Mme	DESMOUTIEZ	DESMOUTIEZ	Gisèle
LILLE	AVS	M.	DOMALAIN	DOMALAIN	Gérard
DIJON	AVS	M.	DONEZ	DONEZ	Gérard
CRETEIL	AVS	M.	DOUDEMANT	DOUDEMANT	Joël
NANCY-METZ	SES	Mme	DREISZKER	BOYE	Anne-Marie
AMIENS	AVS	M.	DRI	DRI	Jean-Louis
AMIENS	Hist / Géo	M.	DUPONT	DUPONT	Jean Bernard
AIX MARSEILLE	STI secteur industriel	M.	EYNAUDI	EYNAUDI	Michel
AMIENS	Italien	M.	FONTIER	FONTIER	Gerard
AMIENS	Philosophie	M.	FOREAUX	FOREAUX	Francis
CRETEIL	AVS	M.	FRANCOIS SAINT-CYR	FRANCOIS SAINT-CYR	Claude
CRETEIL	AVS	M.	GACHET	GACHET	Pierre-François
TOULOUSE	STI SMS	Mme	GASQUET	GALONNIER	Renée
29ème Base	SPC	M.	GAUTIER	GAUTIER	Gerard
CRETEIL	AVS	M.	GAVARD	GAVARD	Alain
29ème Base	AVS	M.	GHEERAERT	GHEERAERT	Jacques
MONTPELLIER	AVS	M.	GOEMINNE	GOEMINNE	Bernard
GRENOBLE	Lettres	M.	GOMEZ	GOMEZ	Michel
LYON	Eco /Gestion	M.	GOUJET	GOUJET	Christian
STRASBOURG	Eco /Gestion	M.	GOUTTEFARDE TANICH	GOUTTEFARDE TANICH	Christian
AIX MARSEILLE	Lettres	Mme	GRARE	GRARE	Christabel
PARIS	Allemand	M.	HALBERSTADT	HALBERSTADT	Wolf
VERSAILLES	Lettres	Mme	JURADO	FAVIER	Monique
VERSAILLES	Anglais	Mme	LAIDET	ANGIBAUD	Anne-Marie
ROUEN	Anglais	Mme	LANG	LANG	Françoise
LILLE	AVS	M.	LARCHANCHE	LARCHANCHE	Michel
GRENOBLE	Lettres	Mme	LAURENT	COLOMBET	Mireille
VERSAILLES	SPC	M.	LE GOFF	LE GOFF	Robert
VERSAILLES	SES	Mme	LEFEBVRE	LEFEBVRE	Christiane
LILLE	Lettres	M.	LEQUETTE	LEQUETTE	Daniel
29ème Base	AVS	M.	LOBSTEIN	LOBSTEIN	Jean-Louis

ROUEN	SPC	Mme	MACE	MACE	Marie Christine
ORLEANS TOURS	EPS	M.	MALCOU	MALCOU	Georges
ORLEANS TOURS	Lettres	Mme	MARTIN	MARTIN	Marguerite Marie
REUNION	Eco /Gestion	M.	MATT	MATT	Francis
29ème base	AVS	M.	MELET	MELET	Ives
BORDEAUX	AVS	M.	MERCIER	MERCIER	André
PARIS	STI secteur industriel	M.	MESSAGE	MESSAGE	Christian
CRETEIL	Maths	M.	NIZARD	NIZARD	Alain
VERSAILLES	Russe	Mme	OLIVE	PASSARET	Anne-Marie
ORLEANS TOURS	Maths	M.	OLIVIER	OLIVIER	Yves
NANCY-METZ	SPC	Mme	OUVRARD	FRISCH	Marguerite
TOULOUSE	Anglais	M.	PEREZ	PEREZ	Jean-Pierre
MONTPELLIER	Philosophie	M.	PERRIN	PERRIN	André
ROUEN	AVS	M.	PETIT	PETIT	Christian
LILLE	AVS	M.	POLVENT	POLVENT	Jean-Pierre
BESANCON	EPS	M.	PONCET	PONCET	Marc
CLERMONT FERRAND	Hist / Géo	M.	PROMERAT	PROMERAT	Michel
AIX MARSEILLE	AVS	M.	PROSPERINI	PROSPERINI	Robert
ORLEANS TOURS	Lettres	Mme	PROUST	PEYROCHE	Arlette
ROUEN	AVS	Mme	REY	DA RIZ	Fiorella
PARIS	STI secteur industriel	M.	RICHET	RICHET	Noël
29ème Base	STI SMS	Mme	ROGEAUX	TOURBIER	Dominique
PARIS	AVS	M.	ROUSSEL	ROUSSEL	André
TOULOUSE	STI secteur industriel	M.	RUBAUD	RUBAUD	Marc
VERSAILLES	STI secteur industriel	M.	SEMEL	SEMEL	Christian
NANCY-METZ	Lettres	Mme	SIMON	SIMON	Martine
LYON	STI SMS	Mme	TABORIN	TABORIN	Françoise
29ème Base	Allemand	M.	VALENTIN	VALENTIN	Robert
NANTES	AVS	M.	VANDENDRIESSCHE	VANDENDRIESSCHE	Daniel
TOULOUSE	SES	Mme	VEYER	TRANCHANT	Catherine
LYON	AVS	M.	VIGNOUD	VIGNOUD	Jean Paul
AIX MARSEILLE	AVS	M.	YAICHE	YAICHE	Elie (Alain)
CRETEIL	Arts Plastiques	Mme	ZENDEROUDI	RIVIERE	Marie

Le financement du système éducatif en France, quels enseignements de la comparaison internationale ?

Cet article s'inspire des analyses et des échanges de pratiques au sein d'ateliers regroupant des acteurs responsables de l'éducation dans le cadre du 34^e séminaire national organisé à Strasbourg par l'Association Française des Administrateurs de l'Éducation les 16,17 et 18 mars 2012 sur le thème "des enjeux internationaux pour les professionnels de l'éducation : mieux connaître pour mieux agir".

La question de l'évaluation de la performance de l'éducation est sous-jacente : prioriser des choix budgétaires c'est attribuer implicitement la décision publique aux financeurs en attente de retour sur investissement en termes de réussite éducative. Or les problématiques d'efficacité et d'équité des dépenses éducatives, même si un indicateur PISA tel que la compréhension de l'écrit, permet une cartographie des systèmes éducatifs corrélée avec les dépenses moyennes par élèves entre 6 et 15 ans, renvoient nécessairement à des logiques de pratiques pédagogiques et d'évaluation des compétences dans la classe.

L'évolution des dépenses dans l'éducation en France, éléments d'analyse issus de la comparaison internationale

« La lecture attentive de l'Etat de l'Ecole nous apprend que la dépense intérieure d'éducation atteint 7 % du PIB de la France soit depuis 2008 toujours au dessus de la moyenne des pays de l'OCDE, en deçà des Etats-Unis et de la Suède mais au dessus de nos voisins européens, l'Espagne, l'Allemagne ou l'Italie » (extrait de l'Etat de l'Ecole en France novembre 2011).

Les statistiques de l'OCDE de 2011 « regards sur l'éducation » renvoient une image plus contrastée du financement de l'Ecole en France en proposant une étude comparative des dépenses au titre des établissements d'enseignement en % du PIB qui intègrent les dépenses publiques et privées. Les statistiques de l'OCDE montrent que l'Education n'est plus en France le premier budget de l'Etat et que le pays est en-dessous de la moyenne des pays de l'OCDE pour la part des dépenses publiques consacrées à l'éducation (10,6% contre 12 %) ce qui représente une évolution défavorable sur les quinze dernières années avec pour contexte l'importance de la charge de la dette et le seuil atteint par le taux des prélèvements obligatoires.

Financements et modes de fonctionnement dans le premier et le second degré

Au-delà de l'évolution de la part du PIB que représente la dépense intérieure de l'Education ou bien de la part des dépenses publiques consacrée à l'Education, indicateurs macro économiques qui rendent compte de l'importance stratégique accordée à l'école dans un contexte démographique donné, de nombreuses marges de manœuvre apparaissent dans les choix effectués entre évolution des dépenses d'éducation dans le premier degré et dans le second degré. Ces marges de manœuvre sont aux mains d'une pluralité d'acteurs, le financement de la dépense d'Education ne se situant plus dans le domaine réservé de l'Etat en France.

Les collectivités locales assurent 25 % du financement initial avec une tendance à la hausse depuis 2006 avec le transfert aux départements et aux régions de la gestion des personnels Techniciens Ouvriers et de Service. Les ménages participent eux à hauteur de 8 %. En 2010 également, 30 % de la dépense intérieure d'éducation est consacrée au premier degré avec une augmentation de 76,3 % en prix constant depuis 1980 soit une augmentation plus forte que dans le second degré et l'enseignement supérieur.

L'accent porté sur l'enseignement primaire en termes d'augmentation de la dépense intérieure d'éducation n'a pas changé la donne. La France reste l'un des pays de l'OCDE où l'écart de coût d'un élève entre le primaire et le secondaire est le plus fort, tout comme celui entre le premier et le second cycle du secondaire ou bien entre un étudiant et un lycéen est le plus faible.

La comparaison internationale nous apprend que le taux d'encadrement est inférieur à la moyenne de l'OCDE dans le primaire, égal au collège et largement supérieur au lycée du fait du nombre de matières enseignées, et des enseignements dispensés en groupes réduits. La France se distingue des autres pays de l'OCDE par la part importante des dépenses de personnel non enseignant dans les dépenses de fonctionnement (23,1% pour l'enseignement primaire, 23,1 % pour l'enseignement secondaire). Ce constat pose la question du rôle des enseignants dans la classe et dans l'établissement et de la répartition des tâches au sein de la communauté éducative pour une meilleure prise en charge du handicap ou de la grande difficulté scolaire.

Prospective et choix de financement pour une éducation de la réussite

Améliorer l'efficacité du système éducatif en termes de qualité d'insertion professionnelle et de baisse du nombre de sortants sans qualification renforce la mobilisation des acteurs autour du renforcement du socle commun et de fluidité des parcours pour un nombre toujours plus grand de diplômés de l'enseignement supérieur pour une même enveloppe budgétaire. C'est certainement dans un dialogue de gestion toujours plus précis entre conseil pédagogique de l'établissement, inspections d'académie, rectorats, ministère que les choix de financement et d'organisation peuvent être opérés de manière efficace au service de scénarii pédagogiques gagnants pour les élèves tout au long de leur parcours.

Néanmoins, ce dialogue de gestion n'intègre pas forcément la question de la formation des enseignants, de l'usage des TICE pour des pratiques pédagogiques dans la classe toujours plus individualisées et des marges de manœuvre pédagogiques dans l'interprétation de contenus de programmes fédérateurs.

Améliorer l'équité du système éducatif renvoie à la faible dispersion des performances scolaires des élèves d'une même génération d'élèves quelle que soit leur appartenance sociale et familiale. Dans ce domaine, les conséquences des choix de financement de l'Ecole ne sont pas neutres.

L'évolution de l'offre de formations dans ses arbitrages d'implantation entre zones urbaines et zones rurales interagit fortement avec l'équité du système, la répartition des apprenants sur le territoire ayant un effet immédiat sur l'accès à la formation choisie et conforme à un projet professionnel.

La comparaison internationale dans ces indicateurs financiers et pédagogiques n'a de sens que si les acteurs de la communauté éducative, chefs d'établissement, professeurs, gestionnaires, conseillers d'orientation psychologues s'en inspirent pour décliner des scénarii pédagogiques innovants. Les liens avec la communauté des enseignants-chercheurs gagneraient certainement à être activés pour orienter avec pertinence les arbitrages de moyens des établissements pour assurer la réussite de tous les élèves.

Sitographie : pour aller plus loin

Evaluer l'action éducative Des professionnels en concurrence Xavier Pons septembre 2010 Presse Universitaire de France

Le site de l'Association des Administrateurs de l'Education Nationale :

<http://www.afae.fr/spip.php?rubrique84>

crise et gouvernance Alain Bouvier 19 juin 2011 http://www.afae.fr/IMG/pdf/Crise_et_gouvernance_QP.pdf

Des éléments de comparaisons internationales site d'Eurydice :

https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/eurydice/index.php/France_fr:Aper%C3%A7u_des_principaux_%C3%A9l%C3%A9ments

L'Etat de l'Ecole novembre 2011 : http://media.education.gouv.fr/file/etat21/19/3/EE-2011_199193.pdf

Résultats de PISA 2009 : synthèse : <http://www.oecd.org/dataoecd/33/5/46624382.pdf>

Laurence COUSIN PICHEAU

Vice –présidente de l'UNSA SNIA/IPR

Une mode, croyez-vous...

Suite de l'article publié dans le Flash 66

Evaluer les établissements.

Des palmarès fleurissent dans la presse, notamment après les examens. Depuis quelques temps, les jugements se nuancent, la presse acceptant de reprendre et expliquer les finesses lexicales que constituent les usages entre «établissement accompagnateur » et « sélectif », entre « taux attendu » et « taux obtenu »...

On peut donc évaluer les établissements, les uns par rapport aux autres, et déterminer le « meilleur » en fonction de ce qu'on recherche : une filière d'élite, une réussite moins rapide mais plus sûre, des options nombreuses ou l'option qu'on désire, le quartier et sa fréquentation, la fluidité des transports...

On peut aussi les évaluer par rapport à eux-mêmes et aux établissements de même type : les critères externes (CSP, boursiers taux 3, stabilité, âge et qualification des personnels...) étant comparables, quelle plus-value cet établissement apporte-t-il comparé aux autres de même catégorie ? Le projet d'établissement et le contrat d'objectif doivent permettre de mesurer la performance atteinte en se fondant sur les intentions, les objectifs et les actions conduites.

Qu'en est-il aujourd'hui ? On réfléchit à des grilles et tableaux susceptibles d'éclairer cette approche, sachant que, par ailleurs, les établissements font l'objet d'une contractualisation qui doit permettre l'évaluation de l'action conduite globalement par le chef d'établissement. Ces entretiens bilans mêlent souvent de manière plus ou moins explicite, réussite de l'établissement et réussite du management par le chef d'établissement.

A travers les performances d'un établissement, la professionnalité du chef d'établissement est donc appréciée : l'évaluateur se sait évalué et la tentation devient grande, dans un tel contexte, de se défaire d'un personnel qu'on aura échoué à convaincre ou à accompagner. Curieusement, l'inspecteur apparaît comme l'interlocuteur privilégié...

Evaluer les chefs d'établissement

Actuellement, les chefs d'établissement sont encouragés à se centrer sur leur établissement. Des sections pleines, des personnels stables mais pas trop, des options attractives, mais pas trop ; une DGH votée en C.A., un Conseil pédagogique qui réfléchit, la mise en œuvre rapide des dispositions liées à l'actualité des réformes que ce soit de collège ou de lycée, de bons résultats aux examens et des orientations conformes aux objectifs nationaux et académiques.

Cette évaluation encourage l'émulation entre chefs d'établissement et donc la concurrence entre établissements. Elle crée une offre de formation pas toujours lisible pour les parents sur un secteur et peut s'avérer dispendieuse à terme pour le département ou l'académie, ou tendancieuse dans l'interprétation qui peut être faite des heures d'enseignement dû, dès lors qu'on doit, pour « ouvrir » ce qu'on veut, économiser sur ce qui est certain. Il n'est ainsi pas exclu qu'à terme le tronc commun des enseignements soit, en lycée, mis parfois en danger pour de l'aléatoire.

Evaluer les chefs d'établissement dans une apparente volonté d'objectivation professionnelle relève donc à la fois d'une mise en crise délibérée des personnes et de l'initiation d'un processus sans fin d'insatisfaction programmée qui place au-devant de soi des critères de réussite qu'il s'agit d'atteindre et qui engage le pilote.

Les académies n'échappent pas à la cohérence de la démarche. Certaines contractualisent avec le ministère afin de prioriser leurs actions en sorte que des déficits parfois endémiques trouvent au bout du compte leur remède. Le recteur et ses équipes rapprochées, responsables de la gouvernance de l'académie se doivent de réussir.

Bien évidemment, si le mot traverse les échelles du système, c'est bien que, de l'individu au système global, il s'applique de manière continue et cohérente. Depuis la mise en œuvre de la LOLF, l'évaluation des politiques publiques se veut la clef de l'efficacité et de l'efficience. Elle s'impose à tous, dans une transparence apparente, communiquée, qui postule que le partage d'informations communes constitue LA transparence. Elle sous-entend qu'avant elle un amateurisme coupable sévissait en toute inconscience, amateurisme qui nous a conduits là où nous en sommes, c'est-à-dire à quelque chose de peu glorieux qu'il importait de réformer au plus vite.

Tout se passe comme si, au prétexte de moderniser l'Etat en retenant pour clef principale de lecture ce qu'il coûte, sans trop se préoccuper de ce qu'il rapporte, on cherchait à convaincre ses agents mais aussi ses usagers qu'il coûte trop, qu'il revient trop cher et qu'il serait de bon sens de s'en passer.

Ainsi, l'usage qui est fait du mot « évaluation » n'est ni un fait de mode, ni un acte de Raison. Il répond à une stratégie implicite du discours culturellement enfoui et terriblement efficace de la culpabilité, qui permet de déstabiliser profondément tous les acteurs du système, à toutes ses échelles afin de le rendre souple, malléable, prêt à sacrifier ses valeurs sur l'autel des indicateurs, convaincu qu'il sera de son échec et de son obsolescence.

Il s'agit donc d'un outil de pilotage astucieux puisqu'il a pour effet de réduire à quia le sujet/objet sur lequel porte l'évaluation. Docile et coupable, l'évaluateur évalué voyage donc au cœur du système, d'échelle en échelle, de dispositif en dispositif, dans un glissement toujours plus malheureux vers un horizon voué à se dérober... le temps d'appliquer les critères à l'objet qu'on lui propose, le dispositif aura été remplacé, une nouvelle mission l'appellera ailleurs, le cadre aura changé de cadre...

Aime Ka

Un bon élève : Luc Chatel et son équipe

La lecture du rapport "*Mission enseignements scolaires*" de la Cour des Comptes- budget 2011- est éclairante.

Bilan des emplois : Le schéma d'emplois prévoit les entrées (recrutements, changements de corps...) et les sorties (retraites, décès, CLD, changement de corps..), d'où un solde qui traduit la mesure budgétaire.

La loi de finance initiale (**LFI**) prévoyait 16 000 emplois supprimés à l'Education Nationale...or, c'est 16 811 emplois qui l'ont été : plus 811, soit + 5,07%. Le détail s'explique par un écart de 1296 emplois supprimés en plus dans le second degré public grâce à 1265 recrutements prévus non effectués par mauvais rendement des CAPES et CAPLP, alors qu'à l'inverse; l'enseignement privé (1^o et 2nd degré) s'en est mieux tiré, ne rendant que 1416 emplois au lieu des 1603 prévus dans la LFI, soit moins 217 (13,3%) grâce à 507 recrutements supplémentaires compensés

Plafond des emplois : l'exercice budgétaire révèle aussi un '**zèle comptable**' qui montre que le MEN a généré des économies considérables de près de 1% par une réalisation de 973 929 ETPT faits pour 983 057 autorisés, soit un delta de 9349 ETPT. Cela s'explique par une sous-consommation de 4551 ETPT au titre des stages en responsabilité des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement et 3079 ETPT par l'impact de la loi portant sur la réforme des retraites :

- + 1930 suppressions du traitement continué, c'est-à-dire, qu'on ne paie plus les mois commencés
- + 2936, augmentation du nombre de départs en retraite des mères de 3 enfants dès juin 2011
- Mais moins 1687, départs en baisse à la retraite par crainte de l'effet 'décote.'

NB : tout ceci est très compliqué mais a rapporté au budget.

Eléments financiers : il est à noter que globalement les crédits ont été consommés à hauteur de 56,60 milliards d'euros pour une ouverture de crédits par la LFI de 56, 71 milliard d'euros. C'est une économie pour l'Etat en 2011 de 107,9 millions d'euros (56,71 – 56, 60 = 0,11)

Pour autant, les dépenses en heures supplémentaires ont crû de 2,8% pour s'établir à 1,3 milliard d'euros...ce qui est beaucoup moins onéreux que les heures postes.

Quel ministre zélé!! Quel bon élève pour le budget! Il est regrettable que les résultats pédagogiques ne soient pas à cette hauteur et que les inspecteurs n'aient pas eu à se féliciter d'une attention quant à leurs missions, leur rémunération...

CARNET

Notre collègue, IA-IPR honoraire, Henri ROSSARD nous a fait parvenir les nouvelles suivantes :

Robert VIALA nous a quittés le 18 janvier 2012.

Né à Pamiers (Ariège), en 1920, Robert Viala revient dans le Midi après son succès à l'agrégation de Lettres, pour enseigner à Auch, puis Toulouse. Nommé en 1968 IPR dans l'académie de Rennes, il rejoint en 1976 celle de Versailles. Il participera activement à la vie de ce qui était alors l'Amicale, d'abord lors de ce qu'il célèbre sous le nom des 'conciles d'IPR d'Occident', qui réunissaient les collègues littéraires de Caen, Rennes, Nantes et Poitiers, puis sur le plan national. Plein d'humour et poète à ses heures, il réjouissait les collègues, au cours de nos réunions, par la lecture de ses poèmes où, parodiant souvent le rythme d'auteurs célèbres, il s'exprimait sur les réformes qui se succédaient à cette époque et les ministres qui les engageaient. Très cultivé, il se positionna, surtout lors des loisirs de sa retraite, sur divers sujets historiques, dont l'enseignement féminin et livra aux cahiers de Sèvres le résultat de ses recherches.

Jean TAILLÉ nous a quittés le 22 février 2012

Jean TAILLÉ, IPR de mathématiques, ne s'était tourné vers les sciences qu'après une solide culture littéraire et se plaisait à dire qu'il était le seul IPR de maths possédant pas le baccalauréat 'Math Elem' (ex Baccalauréat C). Du Prytanée militaire de la Flèche, il fut nommé à Nantes, dans les classes préparatoires du lycée Clémenceau, puis sur le 1^o poste d'IPR de la jeune académie. Il était à ce titre notre Doyen et notre délégué de l'Amicale. Après le décès de son épouse, il menait une vie un peu ascétique dans la maison de retraite de la MGEN. La présence, lors de ses obsèques, de nombreux amis et anciens élèves, alertés par la presse, et qui entouraient sa famille, prouve combien il avait su s'attacher tous ceux qui l'avaient connu.

Le Bureau National du SNIA-IPR UNSA présente ses très sincères condoléances aux familles de nos deux collègues.



BULLETIN D'ADHÉSION au SNIA-IPR (2012-2013)

Destinataire : votre délégué/correspondant académique pour envoi groupé au trésorier national, (**bulletins et cotisations**) Alain MARIE

à défaut, à l'attention du trésorier national : Alain MARIE. - 3 place Jean Anouilh - 10440 - LA RIVIERE DE CORPS

Adhérent : Je soussigné(e) : (1) Mme / M.

NOM et Prénom :

IA-IPR de (spécialité/discipline) :

ACADEMIE :

Adhère / Renouvelle mon adhésion au SNIA-IPR.

Votre cotisation (2): montant fixé par le bureau du 07/03/2012,

- Membre actif hors classe, je verse la somme de 90,00 € (coût 30.00 € avec réduction fiscale)
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, renouvellement de cotisation), je verse la somme de 75,00 € (coût 25.00 € avec réduction fiscale)
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, première adhésion), je verse la somme de 45,00 € (coût 15.00 € avec réduction fiscale)
- Stagiaire, je verse la somme de 45,00 € (coût 15.00 € avec réduction fiscale)
- Membre retraité, je verse la somme de 45,00 € (coût 15.00€ avec réduction fiscale), envoi à Danielle KUNEMANN : 54, boulevard Aristide BRIAND 91600 SAVIGNY/ORGE
- Membre bienfaiteur, je verse la somme (libre) de

Votre chèque : à l'ordre de : **SNIA IPR** à remettre à votre Délégué Académique avec la fiche d'adhésion complétée et signée (ou téléchargée sur le site)

Vos coordonnées personnelles :

mon adresse personnelle :

.....

mon n° de tél. personnel :

mon n° portable :

mon adresse électronique :

(1) Je souhaite / ne souhaite pas que **l'ensemble de ces données** figurent dans l'annuaire mis en ligne par le SNIA-IPR.

Signature :

Date et signature :

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Cocher la case correspondant à votre situation

L'annuaire, est mis à jour régulièrement. Il est disponible en ligne sur le site.

Et si plus d'1 million de personnes
soutenaient vos projets?



CASDEN Banque Populaire, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 91 Cours des Roches - 77193 NOISY-EL.
Siret : 784 273 778 00342 - RCS Meaux, immatriculation ORIAS n° 07 027 130. BPCE - 30 rue Pierre Mendès France - 75013 Paris - RCS 493 455 042.

EXPERTISE - Illustration : Kliffier

Quand les enseignants se mobilisent pour réaliser leurs projets, ils créent leur propre banque. En permettant à l'épargne de tous ses Sociétaires de financer les projets de chacun, la CASDEN démontre depuis 60 ans la performance d'un système bancaire coopératif.

Rejoignez-nous sur casden.fr ou contactez-nous au 0826 824 400
(0,15 € TTC/min en France métropolitaine)



L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.


 casden
 BANQUE POPULAIRE

Casden, la banque coopérative de l'éducation de la recherche et de la culture